

Charte ESG - Achats Durables

IPEX prend les engagements suivants :



Respecter les législations relatives aux droits fondamentaux (notamment droits de l'Homme et déclaration de l'OIT).



Interdire le travail des enfants ou toute forme d'exploitation et rejeter toute forme de discrimination -âge, genre, origine, handicap ou croyance.



Respecter ses obligations légales et contractuelles en matière d'éthique des affaires.



Rejeter toute forme de corruption, les pots-de-vin et les conflits d'intérêts.



Mettre en place des **critères de performance** relatifs à sa **démarche durable** dont les achats.



Communiquer les différentes initiatives ESG en toute transparence à ses différentes parties prenantes.



Réduire l'impact environnemental des activités de l'entreprise, notamment en favorisant les produits et services bas carbone.



Préserver les ressources naturelles et la biodiversité.



Favoriser l'éco-conception, l'économie circulaire et la gestion des déchets, en privilégiant des acteurs de proximité prônant une démarche durable.



Garantir des **conditions de travail décentes à ses collaborateurs** (par exemple : horaires, égalité de traitement, santé, sécurité).



Former, à cette charte, les collaborateurs susceptibles de passer des achats et répercuter ces engagements sur ses fournisseurs.



Collaborer avec les parties prenantes sur base quantitative et qualitative pour coconstruire des solutions responsables plus vertueuses.